

voulons qu'au régime ; l'égoïsme et la cruauté que, de prime-abord, on reprocherait aux individus, sont le fait du régime. » Et les « bourgeois » du centre purent être convaincus que le socialisme leur enlèverait, à coup sûr, leurs propriétés, mais non point leur vie. Le collectivisme se fait fort de leur succéder sans les tuer ; qu'importe leur mort à eux ? Il suffit à M. Jules Guesde que leur régime se meure. Car pour ce qui regarde la justice de l'expropriation finale, il paraît qu'ils auraient mauvaise grâce à discuter cette question-là. M. Jules Guesde leur objecterait, comme il le fit dans la séance du 25 juin, les *Lundis révolutionnaires* de M. Georges Avenel, où sont racontées, longuement, les audacieuses désaffectations que commirent, au détriment des émigrés et des prêtres, les « grands bourgeois » de la Révolution ; et je ne sais pas de dialogue plus suggestif que celui qui s'est engagé, le 27 juin, entre M. Rivet, radical anticollectiviste, et deux députés socialistes.

*M. Rivet.* — Je n'admets pas qu'on fonde la société nouvelle sur l'iniquité et l'injustice !

*M. Arthur Groussier.* — C'est ce que vous avez fait.

*M. Rivet.* — Quand ?

*M. Arthur Groussier.* — Lorsque la Révolution a dépossédé la noblesse et le clergé.

*M. Gérault-Richard.* — Vous avez confisqué au bénéfice de quelques-uns ; nous expropriions, nous, au bénéfice de tous.

Ainsi, si l'on envisage la fin poursuivie, il ré-

sulte des récents débats que les socialistes prétendent exclusivement prendre la suite de l'histoire ; ni en arrière ni en avant, ils ne croient faire un bond ; ils constatent que la production s'est monopolisée : de ce monopole, ils veulent transférer la propriété ; au lieu de l'abandonner à un tout petit nombre, ils la remettront à l'État : mais le monopole lui-même, encore une fois, existait avant eux. Si l'on envisage les moyens qu'ils prendront, ils allèguent à l'avance, en faveur de ces moyens, les précédents que leur fournit l'histoire. Et c'est, tout ensemble, avec l'héritage du passé et avec les procédés du passé qu'ils édifieront l'État de l'avenir.

Sur quels principes philosophiques s'appuie M. Jules Guesde pour justifier l'idéal de fraternité auquel il voudrait conformer cet État de l'avenir, c'est d'ailleurs ce qu'il serait impuissant à nous dire ; car l'observation purement matérialiste des faits, telle qu'il la pratique, peut bien attester l'interdépendance des hommes entre eux, et l'on peut, avec quelques réminiscences inconscientes de christianisme, déduire de cette interdépendance une thèse sur la solidarité ; mais quant au fait de la fraternité humaine, l'homme, mis en présence de la nature, ne sait pas l'y déchiffrer à lui tout seul ; et le spectacle perpétuel de l'écrasement des faibles par les forts, n'est point susceptible de fournir un enseignement de fraternité.

Outre que M. Jules Guesde prétend tirer de cette évolution un principe moral qu'elle ne comporte pas, il commet une seconde imprudence,

même une contradiction, en paraissant croire que le collectivisme, vers lequel il la fait converger, en serait comme l'aboutissement immuable, éternel, et qu'elle se viendra figer à tout jamais, stagnante, satisfaite d'elle-même, dans la nationalisation du sol et des instruments de production. Après avoir montré le collectivisme résultant des contingences économiques, il se plaît à le faire miroiter comme un idéal absolu : c'est là, pour les tribuns de la doctrine, un périlleux état d'esprit : l'économie libérale, elle aussi, aimait jadis à se proclamer immortelle ; pourquoi le socialisme se hâte-t-il vers la même faillite ? Nous plaçant sur le terrain des faits, le seul qu'admette M. Guesde, nous lui demanderons s'il est impossible que la science, après avoir favorisé, durant le XIX<sup>e</sup> siècle, les prodigieux développements de la grande industrie, redevienne bientôt plus clémente et plus propice à la petite industrie domestique. Supposons — et l'hypothèse n'est certes point absurde — que viennent à se multiplier les commodités pour le transport de la force par l'électricité : n'en pourrait-il point résulter, lentement, une nouvelle période de prospérité pour le travail à domicile, et je ne sais quel choc en retour ramenant la population des villes vers les campagnes, où la besogne industrielle commencerait à devenir possible ? Entre les deux prétentions qu'affiche à la fois M. Jules Guesde, il faut que le collectivisme choisisse : s'il veut être, purement et simplement, un produit des faits acquis, il doit prévoir, sans révolte, une série d'autres faits, qui

provoqueraient sa disgrâce, sinon sa disparition : et s'il prend des airs de transcendance, s'il veut incarner l'idéal, l'absolu, le meilleur en soi, il ne doit plus se targuer d'une origine positive, d'une genèse historiquement fatale, et quant à ses principes philosophiques, il ne les peut plus soustraire à la discussion.

Mais ces complexités et ces confusions émeuvent peu l'opinion des foules. « Nous sommes les seuls, disait M. Jules Guesde, qui, dans la tempête présente, montrions à l'humanité un abri, et un abri dès demain. » Cela suffit : les foules affluent. Ce qu'elles ont le droit de demander aux ennemis du socialisme, c'est qu'au lieu d'apporter des réfutations ils proposent un autre abri. Or, l'Église catholique en est capable ; encore faut-il que ses fidèles le veuillent bien. « Le christianisme, déclarait en 1887, à l'assemblée générale des catholiques, M. le comte Albert de Mun, intervient dans le régime du travail pour faire respecter la dignité de l'homme, de l'enfant et de la femme, pour empêcher l'abus qui peut être fait de leurs forces, pour leur garantir la sécurité du lendemain, la paix de la vieillesse, l'honneur du foyer domestique ; il intervient dans le régime de la propriété foncière pour rappeler à ceux qui la possèdent qu'elle n'est pas un placement de capitaux, mais une charge sociale, et qu'elle doit être constituée en vue de la famille et de sa stabilité, sans lesquelles le sol de la patrie n'est plus qu'un mot vide de sens ; il intervient dans le régime du crédit, non pas pour interdire au

capital associé au travail de jouer un rôle fécond, mais pour empêcher que l'argent, livré sous le nom complaisant de théorie du crédit public aux entreprises de la spéculation, ne soit détourné de son véritable objet et n'élève en face du collectivisme d'en bas, un collectivisme d'en haut, qui ne serait ni moins dangereux ni moins anti-social. Régime du travail, régime de la propriété, régime du crédit, voilà le triple sujet qui sollicite le dévouement des catholiques, et qui leur trace une mission pour laquelle ils ont besoin de toutes leurs forces et de tous leurs courages ».

On peut dire que jusqu'ici les catholiques n'ont à peu près commencé de remplir que la première partie de cette mission : à l'égard des lois de protection ouvrière, M. le comte Albert de Mun et ses amis exercèrent une initiative féconde ; entre l'Eglise et les travailleurs, ils rétablirent un contact oublié ; de là sortit le parti démocratique chrétien ; encore frêle en sa jeunesse, il suffit, pourtant, à inquiéter les collectivistes, si nous en croyons M. Gérault-Richard, rédacteur à la *Petite République française* : « Les vrais ennemis, écrivait-il récemment, les seuls redoutables du prolétariat socialiste ne sont pas ces bourgeois oisifs que la digestion paralyse et qui se reposent sur des mercenaires du soin d'être défendus... Avant qu'il soit longtemps, les soi-disant démocrates chrétiens auront pris, contre nous, la première place dans la bataille sociale » (1).

(1) Cité par M. MAX TURMANN dans un intéressant article de la *Revue du Clergé Français* sur le congrès ouvrier chrétien de

Au témoignage de M. le comte Albert de Mun, que très volontiers nous faisons nôtre, il reste aux catholiques deux autres besognes. En premier lieu, par les théories qu'ils développent, par les projets de loi qu'ils déposent (celui de M. l'abbé Lemire sur le bien de famille mérite déjà d'être noté), et par les tendances, enfin, qu'ils affectent en matière fiscale, ils doivent assidûment faire acte d'hostilité contre ce que Mgr d'Hulst appelait, dans la séance du 27 juin, « la conception égoïste et féroce de la propriété : la propriété sans charges morales ». Sous ce mot : propriété, l'opinion courante entrevoit une sinécure, dont l'heureux titulaire est dispensé de tout travail ; la théologie chrétienne, au contraire, considère la propriété des choses créées comme une fonction de tous les hommes, et cette propriété n'est répartie, individualisée, que pour que la fonction soit mieux exercée.

En second lieu, fidèles aux instructions du Pape qui, dans l'encyclique *Rerum Novarum* et dans la lettre *Praeclara*, a sollicité leur attention sur l'« usure », les catholiques doivent épier les diverses pratiques qui, légitimées ou non par l'économie moderne, permettent de s'approprier indûment le fruit de l'industrie d'autrui, *ex indus-*

Reims (n° du 1<sup>er</sup> juillet 1896, p. 248). — Cf. l'article de M. ALBERT LIVET, *Revue socialiste*, 1896, II, p. 230 : « A parcourir les dernières livraisons des multiples organes du parti démocratique chrétien, partout on sent l'ardeur, la foi des passions neuves, un grand désir de travail et de dévouement au bien commun, l'abandon des vieux cadres usés de la société actuelle, les esprits tournés vers de nobles espérances et de beaux lendemains ».

*tria alterius* (car telle est exactement la définition de l'acte usuraire, au sens théologique du mot). L'usure, au moyen-âge, affectait principalement la forme du prêt à intérêt ; plus dévorante aujourd'hui, elle est pratiquée sous des formes nouvelles (*per aliam speciem*), auxquelles Léon XIII fait allusion, et dont les sociologues catholiques doivent se préoccuper. De venir dire, avec des gestes d'impuissance et des airs de regret, que le régime actuel nous enveloppe, nous enserme, nous maîtrise malgré nous, que nous n'en sommes point responsables et que c'est folie, dès lors, si vicieux qu'il soit, de lui opposer les droits de la justice et les enseignements inutiles de la vérité, beaucoup de catholiques en seraient tentés ; mais ils se trompent en croyant qu'une telle excuse les dispense du devoir d'étudier et du devoir d'agir. En présence de certains avantages personnels qu'ils tirent eux-mêmes de ce régime vicieux, cette excuse peut mettre leur conscience en repos ; elle leur permet de n'être point « inquiétés », suivant la décision de la Pénitencerie, lorsqu'ils touchent, par exemple, l'intérêt d'une somme prêtée. Mais s'ils nécessaires complaisances de la casuistique, qui n'envisage que des cas individuels, venaient à voiler les immuables leçons de la théologie morale, qui maintient, dans une altière clarté, les règles de la justice sociale, c'est le resplendissement même de l'Eglise et c'est la vertu civilisatrice du christianisme qui risqueraient, à leur tour, de s'estomper aux yeux de l'humanité.

« Le système capitaliste s'appuie sur l'idée de la productivité du capital et de l'argent, sur la considération de l'argent comme producteur général et suprême qui fructifie toujours. Ce n'est pas toujours tel ou tel acte qui est à incriminer, c'est le régime lui-même qui est usuraire, et il l'est dans son essence, puisqu'il repose tout entier sur l'intérêt des valeurs improductives ». J'emprunte ces affirmations aux décisions prises en 1887 par l'Union d'études sociales de Fribourg (1) à laquelle appartenaient, entre autres, le futur cardinal Mermillod, M. Gaspard Decurtins — sans parler, naturellement, de M. le comte Albert de Mun. Ils n'auraient pas cru faire tout leur devoir en dirigeant exclusivement contre les « abus du capitalisme » des coups forcément amortis ; et répudiant ces timidités d'assaut, c'est le régime lui-même qu'ils dénonçaient comme mauvais. En face des rêves positifs que les collectivistes développent, les catholiques, évitant tout compromis avec ce régime, doivent exposer, intégralement, le droit social de leur Eglise et l'idéal social de leur religion, sans redouter jamais, ni d'être inopportuns, ni d'être importuns.

(1) On les trouvera réunies dans une brochure intitulée : *Union de Fribourg* (Paris, Levé, 1893). — Comparer sur la question du capitalisme, le livre du chanoine DEHON : *L'Usure* (Paris, Maison de la Bonne Presse).